



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2023_32

L'An deux mil vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 06/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 19 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Louis BREC, M. Arnaud CHERON procuration à Mme Aurélie ADAM.

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : ANNULATION DELIBERATION N° DEL CM02_2023_12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023-COMMUNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DEL CM02_2023_12 adoptée le 03 avril 2023 par le Conseil Municipal relative au vote du budget primitif 2023-Commune ;

CONDIDERANT le courrier de la sous-préfecture réceptionné en mairie en date du 07 juin 2023 portant à effectuer des modifications d'affectation sur le résultat de l'exercice 2022 et le budget 2023-Commune ;

CONDIDERANT qu'une erreur d'affectation de résultat de l'exercice 2022 au compte 001 recettes d'investissement implique une modification budgétaire du budget 2023-Commune ;

CONSIDERANT que la sous -préfecture nous contraint de procéder à une nouvelle délibération pour le vote du budget 2023- Commune ;

CONDIDERANT qu'il convient d'annuler la délibération votée en date du 03 avril 2023 n° DEL CM 02_2023_12 ;

Monsieur Le Maire expose le rapport de la sous-préfecture et invite les membres du Conseil Municipal à procéder à un nouveau vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE la délibération DEL CM02_2023_12 portant sur le vote du budget 2023-Commune.

DIT qu'une nouvelle délibération est proposée au vote afin d'apporter les modifications pour l'exercice budgétaire 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/06/2023*

*Le Secrétaire de Séance,
Pierre CAMBON*



*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

